



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL119-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191209-DEL119-19-DE
Date de télétransmission : 16/12/2019
Date de réception préfecture : 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 3 décembre 2019, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,
C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-
GENTON, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, C. TISON,
P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 9 décembre 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 6 décembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 8 décembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSEY Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MADAME CHRISTINE TISON A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en
faveur des communes sinistrées suite au séisme survenu en
région Auvergne- Rhône-Alpes le 11 novembre 2019.**

Rapporteur : Claude Sergent

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter s'est produit le 11 novembre dernier.
La secousse a duré plusieurs secondes et a provoqué de nombreux dégâts en particulier au
Teil, ville de près de 9 000 habitants proche de Montélimar (Drôme). Neuf communes, cinq
en Ardèche et quatre dans la Drôme, ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par
un décret publié le samedi 23 novembre au Journal officiel. Les communes concernées sont
Le Teil, Alba-la-Romaine, Rochemaure, Saint-Thomé, Viviers, Châteauneuf-du-Rhône,
Montboucher-sur-Jabron, Montélimar et Puygiron.

Maisons écroulées, bâtiments fissurés...La préfecture de l'Ardèche recensait plus de 1 000 personnes relogées soit par leurs propres moyens, soit en structure d'hébergement d'urgence. Les blessures dans les villes sont profondes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une aide exceptionnelle au profit du secours populaire d'un montant de 6 000 €, à raison de 50 % en faveur des sinistrés du Teil et 50 % pour ceux des communes voisines.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le versement de cette subvention au Secours populaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 9 décembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI", written in a cursive style.

Pierre VERRI.